



Vice caché véhicule d'occasion

Par **aurelie**, le **15/03/2012** à **21:27**

Bonjour,

J'ai acheté il y a un peu plus d'un mois un véhicule à un revendeur professionnel. Pratiquement tout de suite, quand j'ai commencé à l'utiliser tous les jours (je fais 40 km par jour pour mon travail), j'ai entendu un bruit lorsqu'on accélérât. Le bruit s'accroissant j'ai laissé ma voiture dans un garage près de chez moi qui m'annonce après diagnostic que la boîte est morte (donc au moins 1500 € de facture). Sur ce j'appelle le revendeur qui m'annonce que j'aurais du prendre une des assurances complémentaires qu'il proposait (ah bon moi il ne m'a rien proposé) et que donc c'était tant pis pour moi. Après avoir un peu parlé avec lui il me propose de ramener le véhicule chez lui (à 150 km de chez moi) et qu'il va l'amener chez son garagiste. Si jamais c'est la boîte il me propose "un arrangement à l'amiable" en prenant à sa charge seulement la moitié du coût des réparations. Que faire? J'avoue que je ne fais pas trop confiance à sa proposition, vu qu'il connaît le garagiste, vont-ils vraiment m'effectuer les réparations nécessaires ou cacher la misère? L'article 1641 peut-il fonctionner dans ce genre de situation?

Merci par avance pour votre réponse,

Aurélie.